

Assemblée ordinaire des délégué·e·s

Procès-verbal

**de l'assemblée ordinaire des délégué·e·s de Nest Fondation collective
du 19 septembre 2024, 15h00
à l'ancienne usine de papier de Sihl (Sihlcity) Zurich, salle FOLIUM**

Présidence	Jeannette Leuch (présidente du Conseil de fondation)
Personnes présentes	Jeannette Leuch, David Wittwer, Dina Raewel, Beatrice Zwicky, Manuela Bammert, Raphael Wildi, Jacqueline Henn, Susanna Petrone (membres du Conseil de fondation) 135 personnes déléguées par 85 entreprises, Gerold Borrmann, Christine Holstein, Diego Liechti (membres de la direction) et collaborateurs·trices ainsi que courtiers·ières, représentant·e·s de la Commission des retraité·e·s et invité·e·s
Procès-verbal	Karin Messmer

Ordre du jour

1. Constitution de l'assemblée des délégué·e·s (Jeannette Leuch)
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégué·e·s 2023 (Jeannette Leuch)
3. Présentation des nouveaux·elles collaborateurs·trices de Nest Fondation collective (Jeannette Leuch)
4. Actualités (Gerold Borrmann)
5. Placements (Diego Liechti)
6. Pause
7. Durabilité (Ulla Erne)
8. Conférence invitée sur la résilience (Simone Giesen)
9. Mot de clôture de la présidente du Conseil de fondation
10. Clôture de l'assemblée (JL)

1) Constitution de l'assemblée des délégué·e·s

Jeannette Leuch, présidente du Conseil de fondation, souhaite la bienvenue aux délégué·e·s, aux représentante·e·s de la Commission des retraité·e·s, à l'intervenante invitée Simone Giesen, ainsi qu'aux collaborateurs·trices et partenaires de Nest Fondation collective.

Elle précise qu'il n'y aura pas d'élections ni de votes consultatifs lors de l'assemblée des délégué·e·s de cette année.

La présidente constate que les convocations et l'ordre du jour ont été envoyés en bonne et due forme. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Les personnes suivantes sont proposées pour assumer des fonctions lors de l'AD:

Présidente	Jeannette Leuch
Procès-verbal	Karin Messmer

Les propositions sont approuvées à l'unanimité.

La présidente prie les délégué·e·s de toujours mentionner leur nom et celui de leur entreprise en cas de questions et propose de procéder aux questions-réponses directement à la suite de chaque présentation.

2) Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégué·e·s du 21 septembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégué·e·s du 21 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3) Présentation des nouveaux·elles collaborateurs·trices de Nest Fondation collective

Comme le veut la tradition, la présidente présente aux délégué·e·s les nouveaux·elles collaborateurs·trices de Nest Fondation collective et leur souhaite la bienvenue. Depuis l'AD de l'année dernière, les personnes suivantes ont rejoint Nest Fondation collective:

Jasmin Riesterer:	1.12.2023, service clientèle
Jasmin Zinsli:	18.3.2024, téléphone et réception
Xhevat Rexhepi:	1.6.2024, équipe Prestations
Adriana Libardi:	1.6.2024, téléphone et réception
Karin Messmer:	15.8.2024, service juridique

Au sein de la direction, Thorsten Buchert a quitté Nest Fondation collective au 30 juin 2024 et Gerold Borrmann lui a succédé à la direction en août 2024. Le Conseil de fondation est heureux d'avoir pu trouver, en la personne de Gerold Borrmann, un successeur de choix au poste de directeur. Ce dernier

dispose d'une vaste expérience de direction dans le domaine de la création et du développement d'institutions sociales, y compris à la direction d'une fondation collective suisse. Dans les postes qu'il a occupés précédemment, il s'est notamment distingué par son expertise dans les domaines des finances, du développement stratégique, de la numérisation et de la gestion des risques. Gerold Borrmann sera un très bon complément à l'équipe.

4) Actualités

Gerold Borrmann passe en revue les principaux chiffres-clés du rapport de gestion. Il souligne en particulier que Nest Fondation collective exclut depuis des années environ 50% des placements sur la base des critères de durabilité. En 2023, Nest Fondation collective a connu une légère croissance de l'effectif des personnes assurées et du nombre d'entreprises affiliées. Le degré de couverture s'est nettement amélioré, passant de 102,5% à 108,3%, et les réserves de fluctuation de valeur se sont accrues de manière correspondante. Cette évolution réjouissante s'explique principalement par le bon rendement de 6,2% réalisé en 2023, lequel a permis de compenser en grande partie les moins-values de l'année précédente (-10,2%). Tant les frais de gestion de fortune (TER) que les frais d'administration par personne assurée s'inscrivent à nouveau en recul. Cela montre que Nest Fondation collective a globalement gagné en efficacité. En bref, l'exercice écoulé s'est avéré réjouissant.

L'année 2024 s'annonce également très satisfaisante et le degré de couverture a encore nettement augmenté, passant de 108,3% à 112,1%. Les réserves de fluctuation de valeurs prescrites sont constituées à 71,2%. Au cours des huit premiers mois de cette année, le rendement s'est élevé à 4,9%.

Un changement au Conseil de fondation a eu lieu en avril 2024. Christoph Curtius, représentant du personnel, a quitté le Conseil de fondation et a été remplacé par David Wittwer en tant que nouveau représentant, conformément à la liste de la relève établie en 2022.

Gerold Borrmann informe par ailleurs que le rapport de durabilité est désormais publié séparément et non plus dans le rapport de gestion. Le rapport présente la stratégie de durabilité et son application dans le domaine des placements sous une forme compacte. Les contenus du rapport revêtent une importance cruciale également pour l'orientation stratégique de Nest.

Nest Fondation collective attache une grande importance à la formation et à la formation continue. Denis Berisha, Dario Gmür et Valdrin Pacuku ont passé avec succès leur diplôme de spécialiste en prévoyance professionnelle. De plus, Manal Kalash et Luca Senn ont achevé avec succès leur apprentissage chez Nest Fondation collective cet été.

Gerold Borrmann souligne que le portail des employeurs «Nest Connect» permet de garantir un suivi plus durable et plus efficace aux personnes assurées. Il exhorte les personnes présentes à l'utiliser et à aider ainsi Nest Fondation collective à devenir encore plus durable. L'utilisation du portail permet en effet de réduire le volume des lettres et d'optimiser les processus.

Gerold Borrmann indique également que la stratégie fait actuellement l'objet d'un réexamen afin de répondre encore mieux aux besoins des personnes assurées. Les thèmes centraux sont, entre autres, l'utilisation des technologies modernes, l'automatisation, ainsi que l'amélioration de la base de données et du service à la clientèle.

Pour conclure, il annonce que la prochaine assemblée des délégués aura lieu le 18 septembre 2025 au Volkshaus de Zurich.

Un délégué demande pourquoi aucune élection n'a eu lieu pour le changement au sein du Conseil de fondation. Jeannette Leuch explique que lors des élections de 2022, une liste de relève a été établie pour les candidats non retenus. Le successeur est ainsi déjà désigné en cas de départ prématuré d'un membre du Conseil de fondation. Cette liste est particulièrement utile pour les représentants du personnel, qui changent en général plus souvent d'employeur, alors que des élections ne sont en principe prévues que tous les quatre ans.

En réponse à une intervention du public demandant pourquoi l'excellent rendement n'a pas donné lieu à une rémunération plus élevée du capital épargne, Jeannette Leuch et Gerold Borrmann expliquent que la rémunération ne peut pas être fixée librement, mais en tenant compte des dispositions légales applicables. D'une part, les réserves de fluctuation doivent être constituées à hauteur de 75% au moins de la valeur visée actuelle, et d'autre part, diverses prescriptions légales doivent être respectées. Le niveau de la rémunération n'est donc pas laissé à la libre appréciation de la Fondation. Toutefois, l'objectif est toujours de rémunérer le mieux possible le capital épargne des assuré·e·s.

5) Placements

Diego Liechti présente le résultat des placements 2023 et l'évolution enregistrée depuis le début de 2024.

L'année dernière, un très bon rendement de 6,2% a été réalisé, malgré quelques événements difficiles tels que la crise bancaire aux États-Unis et l'escalade du conflit au Proche-Orient

Presque toutes les catégories de placement ont contribué à ce résultat, à l'exception de l'immobilier international, qui a subi une correction. Selon l'indice UBS des caisses de pension, Nest Fondation collective a réalisé un rendement supérieur de 1,3% à celui des autres caisses de pension. L'année a donc été très bonne, tant en termes absolus que relatifs.

La comparaison des rendements avec l'indice UBS des caisses de pension depuis 2006 montre que Nest Fondation collective a également obtenu un rendement supérieur à l'indice sur le long terme. Cependant, les fluctuations sont inévitables, principalement en raison de l'accent mis sur la durabilité.

Le résultat des placements de l'année en cours est également réjouissant et à la fin août, le rendement s'élevait déjà à 4,9%. La performance des placements en actions reste bonne dans l'ensemble, contrairement à la catégorie «Immobilier Global», dont le rendement reste décevant cette année. Dès

lors, la question de savoir s'il faut continuer à investir dans cette catégorie sera discutée dans le cadre de l'étude ALM (Asset Liability Management).

Diego Liechti a ensuite spécifiquement commenté les placements internationaux en actions. Il a expliqué qu'en raison de l'approche d'exclusion adoptée en matière de durabilité, plus de la moitié des possibilités de placement n'entrent pas en ligne de compte, ce qui peut avoir un impact à court terme sur le rendement. Ainsi, des pertes de rendement ont par exemple été enregistrées en 2022 du fait de l'exclusion de matières premières telles que le pétrole et le gaz ainsi que du secteur l'armement. Or, ces investissements ont justement réalisé d'excellentes performances en raison du déclenchement de la guerre et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Nest exclut également la majorité des grandes entreprises technologiques telles que Google, Amazon ou Apple. Ces sociétés ont livré une contribution significative au rendement des actions mondiales en 2023. Étant donné ces exclusions, la performance du portefeuille d'actions de Nest est restée inférieure à celle de l'indice de référence. De tels écarts sont typiques du portefeuille de Nest, mais tendent à s'équilibrer au fil des ans. En effet, la durabilité n'a pas d'effet négatif systématique sur la performance à long terme. Sur une période étendue, Nest Fondation collective a surpassé l'indice des caisses de pension et réalisé un rendement supérieur. De manière générale, Nest Fondation collective attache une grande importance à une stratégie orientée vers le long terme, à une structuration rigoureuse et à une mise en œuvre efficace – des éléments qui constituent les principaux moteurs de performance à long terme. Par ailleurs, les mandats sont exclusivement attribués dans le cadre d'appels d'offres publics.

Dans ce contexte, Diego Liechti mentionne également que les frais de gestion de fortune (TER) ont diminué de plus de moitié au cours des huit dernières années et ne se sont élevés qu'à 0,39% en 2023.

Un délégué mentionne qu'il y a quelques années, un fonds comprenait pourtant des placements dans le secteur de l'armement. Diego Liechti explique que Nest Fondation collective n'investit plus que sporadiquement dans des fonds et qu'elle définit à l'avance avec le promoteur les critères de durabilité applicables aux placements. De tels placements ne sont donc plus possibles depuis longtemps. La politique de placement durable de Nest Fondation collective est d'ailleurs unique en son genre en Europe, aucune autre fondation n'a défini des critères aussi stricts pour les placements. Le délégué demande également s'il ne serait pas possible de travailler avec d'autres établissements que les grandes banques. Diego Liechti répond que différentes alternatives avaient déjà été examinées en détail. En tant qu'investisseur institutionnel, Nest Fondation collective est toutefois tributaire des services professionnels d'une grande banque opérant à l'échelle mondiale, par exemple dans le domaine de la fiscalité. C'est pourquoi collaborer avec les grandes banques est malheureusement inévitable.

À la question d'un délégué qui demande où l'on peut voir sur la base de quels critères les placements sont exclus, Diego Liechti renvoie à l'exposé suivant sur la durabilité. Il informe en outre qu'un webinaire traitant ce thème plus en détail est organisé chaque année.

6) Pause

7) Durabilité

Ulla Enne, Head of Responsible Investing & Investment Operations, présente le rapport de durabilité 2023.

Elle informe qu'un rapport distinct sur la durabilité a été établi pour la première fois cette année. Auparavant, le rapport de durabilité faisait partie du rapport de gestion. Ulla Enne explique à l'aide d'un exemple concret l'approche suivie par Nest Fondation collective pour la mise en œuvre de la durabilité dans le portefeuille. Tout d'abord, une sélection a lieu sur la base des critères d'exclusion définis par Nest Fondation collective lors de sa création. Sont entre autres exclus les investissements dans l'armement, l'énergie nucléaire, le tabac ou l'alcool. Après cette première sélection, une notation basée sur le rating de durabilité spécifique à Nest est attribuée aux placements retenus, selon l'approche dite «best in service». Celle-ci analyse les entreprises qui proposent des services et des produits comparables en fonction de leur impact environnemental et social. En raison de l'impact positif limité des entreprises cotées en bourse, Nest investit également de manière ciblée, souvent par le biais de placements sur le marché privé, dans des entreprises qui s'attachent à trouver des solutions concrètes aux problèmes de société (comme le changement climatique). Après avoir sélectionné un placement, Nest Fondation collective assume aussi sa responsabilité d'investisseur grâce à un actionariat actif, d'une part en exerçant ses droits de vote, d'autre part au travers d'activités d'engagement. Celles-ci consistent à mener un dialogue avec l'entreprise en question afin de l'encourager à procéder aux changements souhaités. Cela se fait généralement avec d'autres investisseurs dans le cadre de pools d'engagement, avec l'objectif d'obtenir un plus grand impact.

Ulla Enne illustre ce processus à l'exemple de l'entreprise suisse Sika. Sika est un grand groupe suisse actif dans le secteur de la construction, des transports et des énergies renouvelables avec une chaîne d'approvisionnement mondiale. Sika ne viole aucun des critères d'exclusion, mais répond tout juste aux exigences minimales en matière de notation de durabilité. Ainsi, Nest tente d'orienter l'entreprise dans une direction plus durable grâce à l'actionariat actif, c'est-à-dire en votant lors des assemblées générales et en engageant un dialogue direct avec l'entreprise.

Nest Fondation collective investit également dans des placements sur le marché privé – notamment les placements de private equity – par exemple dans la start-up suisse Neustark AG. Cette société a développé une technologie innovante permettant d'extraire le CO₂ de l'air et de le stocker durablement dans le béton de démolition. La part de CO₂ dans l'atmosphère est ainsi réduite et des émissions négatives sont créées. Le béton recyclé est ensuite réutilisé dans l'esprit de l'économie circulaire. Neustark octroie également des certificats CDR (Carbon Dioxide Removal) aux entreprises afin de compléter leur stratégie climatique et de réduire les émissions nettes à court terme.

En résumé, on peut affirmer que Nest Fondation collective a depuis sa création l'ambition d'investir de façon aussi durable que possible.

Aucune question n'est posée par les délégué·e·s.

8) Conférence invitée sur la compétence d'avenir qu'est la résilience – ce qui nous rend forts
Par Simone Giesen

Coach certifiée BSO et conseillère en organisation, Simone Giesen dispose d'une longue expérience dans le développement des cadres, le développement du leadership et la gestion du changement.

Pour commencer, Simone Giesen explique qu'il est très important pour elle d'aider les gens à réussir tout en restant en bonne santé. Elle résume le meilleur de la théorie et de la pratique et présente un éventail de possibilités.

En guise d'introduction, elle expose les résultats de différentes études qui ont, entre autres, clairement montré que dans la vie professionnelle en particulier, la charge de travail est perçue comme excessive par de nombreuses personnes et que les ressources disponibles pour créer un équilibre sont insuffisantes. Les cadres, notamment, se sentent souvent très stressés.

Les conséquences du stress coûtent environ 6,2 milliards de francs par an à l'économie suisse. La résilience désigne le renforcement durable de la résistance physique, mentale et émotionnelle et peut s'apprendre. Une résilience intérieure permet de faire face aux crises et aux défis sans se laisser abattre. Toutefois, la résilience est parfois utilisée à mauvais escient pour augmenter la productivité, ce qui n'est pas du tout le but. La résilience ne résout pas les problèmes structurels tels que les processus de travail inefficaces.

Simone Giesen aborde en détail les éléments constitutifs et les fondements de la résilience, qui nous aident durablement à surmonter des situations difficiles. Elle conclut par des explications sur les facteurs de résilience importants, donne des conseils sur le renforcement de la résilience à titre personnel et incite à réfléchir dès maintenant à ce qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre concrètement.

9) Mot de clôture de Jeannette Leuch, présidente du Conseil de fondation

Jeannette Leuch revient sur les questions posées au préalable par un délégué sur les motifs pour lesquels Nest Fondation collective n'aborde pas le thème de la prochaine votation sur la réforme de la LPP lors de l'assemblée des délégué-e-s et sur la recommandation de vote qu'elle donne à ses assuré-e-s.

Elle explique que Nest Fondation collective défend une position politiquement neutre et ne donne aucune recommandation de vote. Elle est cependant disposée à fournir des précisions sur le contexte de la réforme et sur les conséquences qu'elle entraînerait pour Nest Fondation collective et ses assuré-e-s.

Les changements ont été nombreux ces dernières années. L'espérance de vie s'est nettement allongée, les taux d'intérêt se situent à un bas niveau depuis des années et le travail à temps partiel a augmenté. Le taux de conversion élevé de 6,8% dans le régime obligatoire ne peut plus être financé de manière durable depuis longtemps. C'est ce qui a déclenché les adaptations visées par la réforme. Jeannette

Leuch présente en détail les principaux éléments de la réforme et souligne qu'elle concerne exclusivement le régime obligatoire et que seul·e·s quelques assuré·e·s sont donc concerné·e·s par ses conséquences. À l'aide de deux exemples, elle montre qu'une analyse individuelle des conséquences est nécessaire.

Les spécialistes eux-mêmes ne sont pas d'accord sur les conséquences de la réforme. Dans ce contexte, elle recommande aux employeurs et aux employeuses de se pencher sur cette thématique afin d'assumer leur responsabilité en matière de prévoyance et d'offrir à leurs collaborateurs et collaboratrices une solution adaptée. Une telle attitude est également une facette de la durabilité.

La présidente clôt la séance à 17h30 et remercie les délégué·e·s de leur présence et de leur intérêt pour la Fondation collective. Elle invite toutes les personnes présentes à l'apéritif.

Zurich, le 19 septembre 2024

La présidente



Jeannette Leuch

La rédactrice du procès-verbal



Karin Messmer